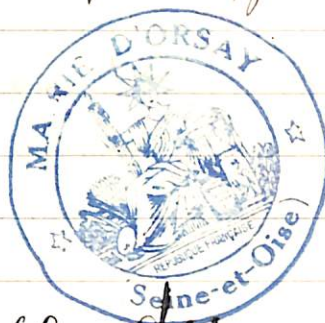


L'ordre du jour étant épuisé; la séance est levée à 23 h 30

~~Guillot~~ ~~Chaffiot~~ ~~Guillemaud~~ ~~Blot~~
~~Barre~~ ~~Davy~~ ~~Andlauer~~ ~~Galland~~ ~~Barber~~ ~~Blot~~ ~~Mme Lemoine~~ ~~M. Lemoine~~
~~Faisy~~ ~~Guaycher~~ ~~Maurey~~ ~~Vincent~~ ~~Kiant~~ ~~Lemoine~~
~~Excusés~~ ~~M. Lauriat~~ ~~Chasseray~~

Du 18 Mai 1951, Convocation du Conseil municipal pour le Vendredi 18 Mai 1951 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire
[Signature]

Séance du 18 Mai 1951

Le dix huit mai mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents: M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemaud, Chaffiot, adjoint Lambertie, Davoy, Andlauer, Galland, Barber, Blot, Mme Lemoine, M. M. Faisy, Guaycher, Maurey, Vincent, Kiant, Lemoine.
Excusés: M. M. Lauriat, Chasseray.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Kiant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention, émanant de Melle Sabouraud pour organisation d'une manifestation sportive scolaire des élèves de l'école publique, organisée par le Comité intercantonal des Fêtes Scolaires d'Education Physique de Palaiseau, Chevreuse, Limours, dont Mme Dupont, Insitutrice à Orsay est trésorière.

Le commission des finances avait demandé des renseignements sur les prévisions de recettes et de dépenses.

M. le Maire a reçu un détail des dépenses fixes d'organisation, le montant à 24.000 frs environ, mais les recettes ne peuvent être évaluées, étant tributaires du temps, car la fête se passe au Stade.

Après discussion, M. Lambertie propose d'accorder une subvention provisionnelle, qui pourra être complétée après que le Comité aura rendu ses comptes.

M. Chaffiot propose 15.000 frs, et M. Andlauer 20.000 frs.

M. le Maire met aux voix la proposition de M. Chaffiot, soit pour une subvention provisionnelle de 15.000 frs, qui est adoptée à l'unanimité.

M. Lambertie est d'avis d'imputer cette dépense au crédit prévu pour

Manifestation sportive
Scolaire

Envoyé le 24 Mai 1951
Reçu le

Séance du 18 Mai 1951

Avenue Saint Laurent

les fêtes locales, et M. Segouf, rapporteur de la Commission des Finances, propose qu'elle le soit sur les dépenses imprévues. La proposition de M. Lambert est repoussée par 5 voix contre 12.

M. le Maire expose que l'avenue Saint Laurent, dans l'état où elle se trouve, est préparée pour recevoir un revêtement, soit simplement un goudronnage avec une couche d'émulsion de gravillon, soit un revêtement spécial "Bétonsmoc", qui coûterait 700.000 frs, évaluation de Janvier 1951.

La commission des finances est d'avis de réaliser seulement un goudronnage qui ne coûterait que 122.000 frs, d'après l'ingénieur des C. P. E., la commission d'Orsay étant approvisionnée en gravillon.

M. Lambert déplore qu'il ait été indiqué à la Commune en 1950 que le montant de 1.340.000 frs, qui était présenté pour la refonte de l'avenue Saint Laurent, couvrirait tous les travaux et que, par suite d'imprévision, ce chiffre est maintenant largement dépassé pour les travaux déjà entrepris, mais il reste à faire face à cette imprévision, notamment pour le raccordement des voies adjacentes, est une faute lourde de la part du technicien.

La commune sera obligée de compléter ce crédit au budget supplémentaire par des disponibilités qui auraient pu servir à faire d'autres travaux.

Le conseil est d'accord pour le goudronnage, soit une dépense de 122.000 frs, mais ^{est d'avis} de demander des précisions à l'Agent Voies, sur le coût réel de ces travaux, les matériaux employés, ceux qui resteront à la disposition de la commune.

M. Segouf, rapporteur de la commission des Travaux, dépose sur le bureau un projet d'avenant au marché passé avec la Sté Brangeon, en la suite de la adjudication du 16 novembre 1950, pour les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc et de l'allée des Tilleuls.

Il y a lieu de prévoir les dépenses supplémentaires suivantes :

Canalisation le long des écoles : 80 m à 3.000 frs	2400
Trottoir face à la Mairie	2000
Dépenses supplémentaires	2700
Total	7100

Montant du Marché primitif	2.990
Total	3.680

soit une dépense totale de 3.700.000 frs environ.

Puisque les travaux sont terminés, le conseil municipal accepte le montant proposé, mais décide que les crédits pour faire face à la dépense examinés seulement au budget supplémentaire.

M. le Maire donne lecture des devis suivants.

Ets Girault, pour pantalons et bottes	7500
Sté C.O.F.E. pour bottes et restes de cuir	14700
Total	19200

imputables sur le crédit de 200.000 frs, prévu au budget pour l'équipement des sapeurs pompiers.

Envoyé le 10 Mai 1951
Reçu le 10 Mai 1951

Allée des Tilleuls

Envoyé le 21 Mai 1951
Reçu le 30 Juin 1951

Équipement des pompiers
demande de subvention

Envoyé le 21 Mai 1951
Reçu le 30 Juin 1951

Le conseil accepte ces devis et sollicite de l'Etat et du Département, une subvention la plus large possible, étant donné, qu'aucun don, ni subvention particulière, n'est à excompter pour cette dépense.

M. le Maire expose que par arrêté du 16 avril 1951, M. le Préfet a déclaré d'utilité publique, l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation d'un Bassin de Natation.

M. Jussaume, par lettre du 23 avril, a donné son accord pour la cession amiable de 5.630 m², de terrain à 350 frs, soit 1.970.500 frs, mais M. Chabrat n'a pas répondu à la lettre que M. le Maire lui avait adressée.

Le Conseil décide donc un emprunt de 2.000.000 pour la réalisation de l'achat des terrains de M. Jussaume; auprès du Crédit Foncier de France ou de la Caisse des Dépôts et Consignations et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes extraordinaires nécessaires au remboursement des annuités.

D'autre part, le Conseil décide de poursuivre l'expropriation pour la parcelle appartenant à M. Chabrat.

M. le Maire donne lecture d'une note de la Direction Générale des Contributions Indirectes, en date du 21.4.51, faisant connaître la suppression de la taxe locale d'abatage. Par contre, une taxe de 2 frs par kg de viande net, peut être perçue pour frais de viande ou de poinçonnage, au lieu de celle de 1 fr. en vigueur actuellement.

Le Conseil décide la perception de cette taxe de 2 frs, à compter de l'approbation de la présente délibération, pour compenser la taxe d'abatage supprimée.

Conformément à l'avis défavorable de la commission des finances, le Conseil rejette la demande de subvention de l'Union Cycliste de la Paule.

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes aux Sociétés locales un crédit de 60.000 frs étant prévu à cet effet, au budget primitif de 1951.

Club athlétique d'Orsay	15.000
Etoile Sportive Jeanne d'Arc d'Orsay	5.000
Amicale Scolaire d'Orsay (y compris festival de musique)	15.000
Amicale des Pêcheurs	1.000
Hoot Club de la Vallée de Chevreuse	1.000
Fanfare Sainte Cécile	7.000
Commune libre du Guichet	1.000
Société de Secours Mutuels	5.000
	<hr/>
	50.000

Sont apournées les subventions à la Société d'Horticulture, qui n'a remis ses comptes que postérieurement à la réunion de la Commission des finances, et au Syndicat d'Indicative, qui n'a pas encore remis ses comptes.

M. Guaydié avait attiré l'attention du Conseil Municipal sur la Société "Etoile Sportive la Jeanne d'Arc", Société très ancienne qui a connu, un temps de sommeil, et a repris son activité, notamment pour la Préparation Militaire. Il aurait désiré que le Conseil alloue une subvention plus importante.

Bassin de Natation
Acquisition de Terrain

Envoyé le 18 Mai 1951
Reçu le 19

Taxe d'abatage

Envoyé le 21 Mai 1951
Reçu le 5 Juin 1951

Course cycliste

Subventions des Sociétés
locales

Envoyé le 27 Mai 1951
Reçu le 27 Mai 1951

Séance du 18 Mai 1951

de l'ordre de 8.000 frs.

M. Lambertie lui fait observer que la Commission des Finances, s'étant prononcée suivant l'importance des budgets des Sociétés, et leur activités, l'École Sportive n'est pas en mesure de produire un compte de gestion jusqu'elle recommence seulement à fonctionner.

M. le Maire met aux voix la proposition de M. Guaysher, qui obtient 5 voix contre 12.

Section Bouliste du C.A.V.

Envoyé le ~~18~~
Reçu le 21 Mai 1951

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Secrétaire de la Section Bouliste du C.A.V., pour création du "Challenge de la Municipalité" à l'occasion du Concours de Boule du 8 Juillet.

Le Conseil vote une subvention de 2.000 frs, à prendre au chapitre des Sports et Récompenses Sportives.

Transfert du Monument Dubreuil

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture de la Seine, en date du 12-5-51, au sujet du transfert du Monument Dubreuil de l'ancien au nouveau cimetière.

La Ville de Paris est d'accord pour assurer la translation dans le nouveau cimetière, du Monument et de la Chapelle élevés sur la sépulture de la famille Carnés, Dubreuil - Archange.

Le Conseil Municipal précise qu'un emplacement est réservé dans le nouveau cimetière depuis plusieurs années, pour une concession perpétuelle de même importance que l'ancienne et est d'accord pour prendre à sa charge les frais d'exhumation et le transfert des restes inhumés.

Les crédits, seront affectés sur le chapitre des dépenses imprévues.

Le Conseil vote une subvention de 5.000 frs, en faveur du Comité départemental de Lutte contre le Cancer, à prendre aux dépenses imprévues.

Lutte contre le Cancer

Envoyé le 21 Mai 1951
Reçu le 23 Juin 1951
Prisonniers de Guerre

Le Conseil municipal attire l'attention des pouvoirs publics sur la demande formulée par les Combattants prisonniers de guerre de la Section d'Alsace leur demande d'envisager le plus tôt possible les mesures susceptibles de donner satisfaction à leurs revendications.

1° Paiement du pécule.

2° Paiement intégral des soldes de Captivité des Sous-officiers et Officiers.

3° Remboursement des Marks, sans réserves de justification de provenance.

Fournitures de charbon
Hiver 1951-52

Envoyé le ~~18~~
Reçu le 23 Mai 1951

Subvention à la délégué Cantonale

Envoyé le ~~18~~
Reçu le 24 Mai 1951

Demande Allorge

Le Conseil fixe au samedi 30 Juin à 11 h, l'appel d'offres pour l'achat de charbon de l'hiver 1951-52, au rabais et désigne M. Charpentier et Legoux pour assister M. le Maire à l'ouverture des plis.

Le Conseil vote une subvention de 1.000 frs, à l'Union des délégués Cantonales, dépenses à prendre sur les dépenses imprévues de 1951.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 28 mai.

demandant si la commune envisage, dans un proche avenir, la réalisation de la construction d'une école sur le terrain dont M. Allorge est propriétaire, rue de Montchéry, opération prévue au plan d'aménagement.

Le Conseil est d'avis qu'il ne peut donner une réponse, quant à présent, mais que la commune ne doit pas se désaisir de la servitude qu'elle a sur les terrains de M. Allorge. Le Conseil désire utiliser ce terrain dès qu'il aura la possibilité de construire.

D'autre part, le Conseil renvoie à la Commission des Finances, pour étude, une pétition des Présidents des Associations Syndicales de Mondobour, pour construction d'Écoles dans cette partie de la commune.

Questions diverses

M. Lambertie pose 4 questions relatives :

- 1° à la lenteur des travaux de couverture du Marché couvert -
- 2° à la remise en état de la moto-pompe .
- 3° au règlement des travaux de refecton de la couverture de l'ancienne terrasse au dessus de l'escalier conduisant au logement de la Directrice d'École .
- 4° à la reconnaissance de certaines voies privées de la commune .

M. le Maire donne les éclaircissements suivants :

Marché couvert. L'entrepreneur a passé la commande des chéreaux à l'usine, le 12 Mars et une autre commande rectificative le 19 avril. L'usine a fait l'expédition le 12 Mai et les pièces sont actuellement arrivées à Usay ; l'entreprise a commencé vendredi matin son travail. Il n'en est pas moins vrai que la commune et les commerçants ont subi un préjudice, par la faute de l'architecte chargé de la surveillance des travaux, qui n'a pas transmis en temps voulu les ordres de service.

Moto-pompe

M. le Maire compare la facture du mécanicien qui a réparé une première fois la moto-pompe et le devis des réparations qui sont à faire actuellement. Il est regrettable que la moto-pompe n'ait pas été réparée complètement la première fois.

affaire Gazat

La couverture avait été enlevée par la tempête car le charpentier n'avait pas maintenu son ouvrage par des scellements.

Il y a donc une faute de surveillance de l'architecte et M. Lambertie demande à M. le Maire de prendre les mesures qui s'imposent vis à vis de lui-ci -

Reconnaissance des voies

La commission des Chemins et Travaux n'a pas encore eu le loisir d'étudier cette question. A cet effet, elle se réunira prochainement avec la Commission des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

~~Gros~~
~~Le Dour~~ ~~Maur~~ ~~Chaff~~ ~~Jourdan~~
~~Perron~~ ~~Hennon~~ ~~Bair~~ ~~Morin~~ ~~Palle~~
~~de Jean~~ ~~hanbig~~ ~~Alex~~ ~~oguy~~

Séance du 18 Juillet 1951

Le 18 Juillet 1951

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour Mercredi 18 Juillet 1951 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire

[Signature]

Séance du 18 Juillet 1951

Le dix huit juillet mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barro, Maire -

Étaient présents : M. M. Barro, Maire, Degaux, Guillemard, Chaffin, Jants, Lambertie, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, H. Faury, H. Couray, Chasserau, Riand, Lemoine -

Excusés : M. M. Davary, Lauriat, Andlauer.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Riand, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion 1950

Monsieur le Receveur municipal donne lecture des comptes de gestion de l'exercice 1950, qui est adopté à l'unanimité, soit :

Recettes	29.513.350
Dépenses	28.472.544
Excédent de Recettes	840.806
Excédent au 31 Mars 1949	5.968.026
Total	6.808.832

Compte administratif 1950

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guayade, de ses membres, désigne conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 -

Vu les articles 11 et 151 de ladite loi -

Est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1950,

Budget supplémentaire de 1951

M. le Maire donne la parole à M. Degaux, rapporteur de la commission des finances qui donne lecture du projet de budget supplémentaire se montant en recettes, et en dépenses à :

9.282.350

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Recettes -

Excédent recettes ordinaires 1950

6.472.544

extraordinaires

330.000

dont 25.258,50 provenant de la Trinité

à reporter

6.808.832

report		6.808.827
Restes à recouvrer : Etalement 56 rue de Paris	45.648	
taxe sur le gaz, 4° trimestre 1950	167.028	
taxe sur l'électricité d°	151.277	
taxe sur les ventes 1949-50	887.978	
redevance E.D.F. 1950	25.296	
Prélèvement sur les fonds des C.V.O portés au budget de 1951	475.287	
fonds commun C.V.O.	443.939	
subvention pour revalorisation du Programme 1949	42.400	
subvention Etat pour travaux Ecole maternelle 1950	200.000	
subvention pour plantation de peupliers	34.650	
	9.282.330	
	=====	

II - DEPENSES

Reste à payer travaux entretien Jezat 1948		18.803
à réserver pour curage du lac et mur de la Prairie 1950	619.571	
restes à payer, recensement par le controleur 1950	3.000	
à réserver pour abri du cimetière 1950	80.740	
" " Plantation de peupliers	154.912	
restes à payer, entretien voirie urbaine 1950	1.956.359	
d° honoraires architectes 1950	72.497	
d° entretien des bâtiments communaux 1950	115.784	
d° travaux du stade 1950	111.641	
d° travaux sur C.V.O ;	948.884	
complément restes à payer pour entretien des rues 1950 :		
retenues de garantie travaux 1950	297.123	
avenue St-Laurent (mémpire Brangeon)	346.679	
d° goudronnage	200.000	
place Général Leclerc, allée des tilleuls	3.700.000	
	4.543.802	
déduire crédit inscrit, ci-dessus 1.959.359		
prévu au budget de 1951	400.000	2.356.359
restes à payer	2.187.443	2.187.443
rappels de traitement du concierge 1949-1950	23.000	
reversement ind. assurances sociales 1950	7.000	
liquidation emprunt du dépotoir	11.159	
annuités d'emprunt	58.376	
Emprunt pour gros travaux	344.494	
travaux entretien de la creche	100.000	
Plaque de Marbre, Mairie et entourages Tombes Monument	125.000	
Relevé plan de la Prairie des Iles	60.000	
indemnité à M. Chauffournier	2.500	
d° à M. Nédélec Francis	1.200	
réfection de la rue de Chevreuse	1.200.000	
compléments de crédit :		
traitement secrétaire de Mairie	40.000	
contribution patronale 5 %	20.000	
sécurité sociale, personnel administration	20.000	
accidents du travail	5.000	
caisse des retraites administration	35.000	
fossoyeur et garde du cimetière	30.000	
personnel voirie urbaine	100.000	
sécurité sociale d°	15.000	
allocations familiales d°	100.000	
caisse des retraites d°	50.000	
traitement personnel des C.V.O.	38.000	
entretien voirie urbaine	150.000	
traitement du chauffeur	30.000	
frais de gestion voirie urbaine	150.000	
inspection sanitaire des tueries	30.000	
personnel des bâtiments	10.000	
femmes de service	20.000	
professeurs cours complémentaire	40.000	
mise au concours projet bassin de natation	25.000	
visite médicale scolaire	10.000	
personnel crèche	75.000	
dépenses imprévues	86.767	

total des dépenses		9/282.330

27 10

5/10

4 10
13 10

Séance du 18 juillet 1951

Refection des trottoirs
Bd Dubreuil

Le Conseil, considérant que les dépenses afférentes aux travaux pour lesquels un emprunt de 4.282.000 frs avait été contracté, ont été entièrement réglées, et qu'il reste à employer une somme de 344.494 frs

Décide d'affecter ce crédit, qui est inscrit au budget supplémentaire, à la refection des trottoirs du boulevard Dubreuil.

Rémunération du personnel communal

Le Conseil, vu la circulaire de M. le Préfet, en date du 20 juin 1951, vote les aménagements des traitements du personnel communal avant les instructions de cette circulaire et avec effet du 1^{er} janvier 1951.

1^o Complément provisoire

des indices 100 à 111 inclus	27.000	237 à 249	29.000
112 à 125	25.000	250 à 265	30.000
126 à 138	25.000	266 à 280	31.000
139 à 151	24.000	281 à 296	32.000
152 à 172	23.000	297 à 311	33.000
173 à 185	24.000	312 à 326	34.000
186 à 199	25.000	327 à 341	35.000
200 à 212	26.000	342 à 356	36.000
213 à 224	27.000	357 à 371	37.000
225 à 236	28.000		

Envoyé le 19.7.1951
Reçu le 20.7.1951

2^o Indemnité de résidence - 1^{ère} zone - sans abattement, selon mode de calcul indiqué dans la circulaire

3^o Supplément familial de traitement

- a) supplément fixe, un enfant à charge 6.000
- chaque enfant en plus du 2^e 12.000
- b) supplément proportionnel -
- 2 enfants à charge 3%
- chaque enfant en plus du 2^e 5%

Auxiliaires :

8 ^o échelon - auxiliaires de bureaux	23.000	de service	24.000
7 ^o - - - - -	23.000	-	25.000
6 ^o - - - - -	24.000	-	25.000
5 ^o - - - - -	24.000	-	26.000
4 ^o - - - - -	25.000	-	26.000
3 ^o - - - - -	26.000	-	26.000
2 ^o - - - - -	26.000	-	27.000
1 ^o - - - - -	27.000	-	27.000

Les crédits complémentaires seront prévus au budget supplémentaire.

Personnel enseignant. Indemnités de logement

Le conseil, vu la circulaire préfectorale du 21 juin 1951, vote le même des indemnités de logement du personnel enseignant à partir du 1^{er} janvier 1951.

1^o catégorie : Instituteurs célibataires, ou veufs sans enfants

Envoyé le 19.7.1951
Reçu le 21.7.1951

divorcés sans enfants.

Institutrices célibataires, mariées avec ou sans enfants, veuves sans enfants ou divorcées :

- a) avec effet du 1^{er} Janvier 1951 16.800
- b) d' 1^{er} Juillet 1951 18.900

2^e Catégorie : Instituteurs mariés avec ou sans enfants - veufs sans enfants - Institutrices veuves avec enfants. Instituteurs ou institutrices divorcés ayant un ou plusieurs enfants à leur charge, $\frac{1}{4}$ en plus, soit.

- a) avec effet du 1^{er} Janvier 1951 21.000
- b) 1^{er} Juillet 1951 23.625

Cas spéciaux = Majoration de $\frac{1}{5}$ de base ; Directeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles, Instituteurs et Institutrices chargés de cours complémentaires.

1^{er} Instituteurs ou institutrices de la 1^{ère} catégorie.

- a) avec effet du 1^{er} Janvier 1951 20.160
- b) 1^{er} Juillet 1951 22.680

2^e Instituteurs ou institutrices de la 2^e catégorie

- a) avec effet du 1^{er} Janvier 1951 24.360
- b) 1^{er} Juillet 1951 27.405

Professeurs du Cours Complémentaire

Le conseil, vu la circulaire de M. le préfet en date du 15 Mai 1951, vote les barèmes suivants, pour les traitements des professeurs spéciaux du cours complémentaire, avec effet du 1^{er} Janvier 1951.

Maîtres auxiliaires pourvus du certificat d'aptitude

7 ^e échelon	672.000
6 ^e "	622.000
5 ^e "	565.000
4 ^e "	507.000
3 ^e "	449.000
2 ^e "	391.000
1 ^e "	342.000

Maîtres auxiliaires non certifiés

6 ^e échelon	434.000
5 ^e -	398.000
4 ^e -	362.000
3 ^e -	326.000
2 ^e -	290.000
1 ^e -	254.000

2770h - 19 Juillet 1951
 2770h - 19 Août 1951

Frais de Gestion voirie urbaine

Le conseil regrette de constater qu'un crédit ayant été prévu au budget primitif pour refecton de la rue de la Pacaterie, ces travaux ne semblent pas devoir être rapidement effectués ; d'un autre côté ; la commune a eu quelques déceptions financières pour les travaux de l'avenue Saint Laurent, en constatant une grande différence entre le devis estimatif établi et

Séance du 18 juillet 1951

la dépense réelle.

En fait, le budget supplémentaire qui présentait un actif de 5.200 se trouve très réduit, puisque la commune devra régler 2.300.000 de travaux supplémentaires et augmentations de prise pour les réparations de la voirie urbaine en 1950.

Le conseil, devant la lenteur apportée dans l'étude des devis estimatifs et descriptifs des travaux de réparation de la voirie communale, exprime sa volonté de ne plus faire appel au concours des services locaux des Ponts et chaussées, et d'avoir recours, pour l'étude, la direction et la surveillance des travaux de voirie, à un technicien de son choix.

Demande à être exonérée de toute attribution d'honoraires aux services Ponts et chaussées, pour les travaux qui ne seront pas effectués sous la maîtrise et la direction de ces services.

Le conseil décide d'allouer une indemnité de 50.000 frs à partir du 1^{er} janvier 1951, au lieu de 40.000 frs, à la sœur Marie, dus à titre de la vue les aménagements des traitements du personnel communal.

Conformément à la demande de la Commission des finances, le Maire confirme que M. Colin a été chargé de chiffrer la dépense qui a été engagée pour refaire la toiture enlevée par la tempête, suite des travaux de couverture entrepris par M. Jazat, entrepris en 1948.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la maison Herrier Versailles pour l'achat des fournitures scolaires en 1951-52, dont le montant peut être évalué à 550.000 frs.

Le crédit prévu au budget étant de 400.000 frs, le conseil décide que l'excédent de dépense sera pris, par virement de crédit, à l'entretien des bâtiments communaux, lequel une dépense de 250.000 frs, pour réparation du parquet de la salle du conseil, différé.

Un crédit figurant au budget primitif pour secours aux veuves des sapeurs-pompiers, le conseil décide d'allouer les sommes suivantes :

Mme V^o Lambert 15.000 - Mme V^o Chullier : 10.000

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Groulade, Inspecteur vétérinaire mandant le relèvement des traitements pour l'inspection sanitaire des viandes le 1^{er} janvier 1949, vu les aménagements des traitements du personnel communal et l'augmentation du trafic des viandes sur le marché et chez les bouchers.

Au 1^{er} janvier 1949, le traitement était de 67.500 frs. Le conseil décide de porter le traitement à 120.000 frs, à partir du 1^{er} juillet 1951, soit 80.000 frs vétérinaire et 40.000 frs pour le préposé.

Le conseil, vu le devis présenté par M. Megret, marbrier, décide les dépenses suivantes :

- plaque de marbre à poser dans le hall de la Mairie, en mémoire aux Morts de la Guerre 1939-1945

Crèche

Envoyé le 19 - 1951

Reçu le 20 - 1951

affaire Jazat

Fournitures scolaires

Envoyé le 19 - Juillet 1951

Reçu le 25 - Juillet 1951

Secours

Envoyé le 19 - 1951

Reçu le 21 - 1951

Inspection sanitaire des viandes

Envoyé le 25 - 1951

Reçu le 3 août 1951

Monument aux Morts

- Entourage des tombes des soldats, au Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918

52.000 -

Le conseil est d'avis qu'à la suite de ce dernier travail, les familles ne soient plus autorisées à faire des modifications aux Sépultures -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 28 Mars 1951, transmettant le rapport des Ponts et Chaussées, à la suite du dossier présenté par la commune pour travaux d'aménagement à la Crèche municipale, et demande de subvention.

Le conseil reconnaît que cet établissement est mal situé, mais que la ville n'a pas les moyens financiers de la transférer dans un emplacement meilleur, et n'en est pas moins indispensable de faire certains aménagements demandés d'ailleurs par la Direction de la Santé Publique, elle-même.

Il décide de maintenir sa demande telle qu'elle fut primitivement présentée.

Tu, les comptes présentés, le conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 frs à la Société d'Horiculture pour 1951, à prendre sur le crédit prévu au budget primitif pour subventions aux Sociétés locales.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé, en date du 7 Mars, sollicitant une augmentation du prix du loyer de la salle de gymnastique dépendant de la salle paroissiale.

Le conseil décide d'acquiescer le prix de 25.000 frs par an à partir du 1 Janvier 1951, ce crédit étant prévu au budget primitif.

Il sera rappelé que cette salle n'est louée que pour les sociétés sportives et qu'actuellement, seul le C.A.O., a demandé en bénéficier -

M. le Maire donne lecture d'une délibération de la Commission Administrative de l'hôpital sollicitant la garantie communale pour un emprunt de dix millions, pour :

- 1° acquisition de l'immeuble sis 44 rue de Paris destiné à loger des infirmières
- 2° Création d'une morgue -

M. le Maire indique que les formalités pour la déclaration d'utilité publique de l'achat de la propriété sont en cours, mais que la construction de la Morgue doit être entreprise rapidement,

Le conseil est d'avis de diviser le projet et qu'il y aurait lieu d'affecter pour la morgue, le reliquat de l'emprunt de trois millions, contracté en 1947, et non encore employé soit 2.800.000 environ et de faire un emprunt complémentaire.

M. Lambertie rappelle qu'à sa demande les commissions des finances et des travaux et chemins réunies, ont examiné la question de la reconnaissance des voies du lotissement de Madagascar et qu'il a été décidé, après ses explications sur l'origine du lotissement et le régime juridique des propriétaires, d'incorporer dans la voirie communale la rue Villebois Mareuil, la rue des Sablons et la rue du Général Duchesne, et de réserver la question de la rue Taubien, la commission des chemins devant se rendre sur place pour voir l'état de cette voie.

M. le Maire demande le report de cette question à une séance prochaine pour étude complémentaire, et met sa proposition aux voix, ce qui donne le résultat suivant : pour le report 11 votes, contre 2 et 2 abstentions.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'Association syndicale autorisée

Amenagement de la Crèche

Subvention

Salle de Gymnastique

Proposé le 19 juillet 1951
Rapporté le 18 août 1951

Garantie Communale

Lotissement de Madagascar

Lotissement de la Croche

Séance du 18 juillet 1951

"La Croche" sollicitant l'aide de la commune pour l'amélioration du réseau
lution d'eau.

Le Conseil rappelle que la commune s'est engagée à prendre à sa charge
annués d'imprunt des associations syndicales, il en sera de même pour
proportionnellement au nombre des parcelles situées sur la commune de Palaiseau
et sur la commune d'Orsay.

Lotissement de Mondétour

M. Lambertie rappelle que les membres du bureau de l'association syndi-
cisé "Société de Mondétour" avaient demandé une audience à M. le
afin de saisir le Conseil Municipal de la situation difficile dans laquelle
vaient, n'ayant pas obtenu les subventions sur les travaux d'électrifi-
bien que l'Association fut classée en tête de liste en 1949.

La question n'est pas du ressort du Conseil Municipal qui n'a pas à pro-
position dans l'attribution des subventions, mais à la demande des membres
commission désignée pour recevoir les juges de l'association, le Conseil
émettre un vœu, dont la transmission à M. le Préfet est décidée à
numéro.

Le Conseil, considérant que l'aménagement des lotissements est un des
d'encouragement à la construction d'habitations.

Considérant que ladite association se trouvait inscrite en 1949 en
liste des associations syndicales en vue de l'attribution des subventions
nagement.

Considérant que malgré ce classement favorable, l'association n'a
pas encore obtenu l'attribution des subventions auxquelles elle a droit.

Considérant que le retard apporté dans l'attribution de la subvention
était en droit d'espérer en considération de ce classement à pour effet
une situation de trésorerie difficile et d'amener à demander le vote de
nouvelles dont le poids est difficilement supportable par les populations
rieuses dans les circonstances économiques actuelles.

Emet le vœu qu'il soit tenu compte du classement de l'association
1949 pour l'attribution des subventions.

Que ces subventions soient allouées avec plus de régularité aux
ments, ou qu'à défaut, la Caisse départementale d'avance créée par
loi du 15 Mars 1928 soit rétablie.

Demande à M. le Conseiller Général du Canton de Palaiseau de se pen-
sur la situation de ce Syndicat, en essayant de connaître pour quelle raison
drouant en tête de liste en 1949, et bien que depuis 2 ans il ait obtenu
des subventions au département de Seine et Oise pour les lotissements,
credits n'aient pas été dégagés pour allouer ces subventions aux associa-
syndicales d'Orsay, pour des travaux déjà exécutés.

Affaire Vincent

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 27
faisant connaître qu'aucune suite judiciaire ne semble devoir être donnée
l'affaire Vincent-Croissant, et que l'on peut penser que de pareils